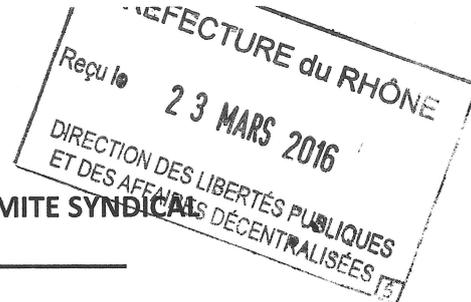


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER,

LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Denis VERKIN

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Convention cabane pointue à Saint Didier au Mont d'Or

L'association « Vivre Saint Fortunat », en lien avec l'association « Cabornes et petit patrimoine » et l'association « Sauvegarde des Lavoirs et du Petit Patrimoine des Monts d'Or », sont intervenues sur le chemin des vignes (sentier balisé du SMMO) à Saint Didier au Mont d'Or pour la restauration des murs et d'une caborne située sur une propriété attenante au sentier public. Elle a négocié un accord pour la restauration de la cabane pointue et pour permettre son accès au public.

Le Président de l'association a sollicité le SMMO afin de mettre en place une convention avec les propriétaires concernés, le SMMO et la commune de Saint Didier au Mont d'Or comme cela est fait à chaque opportunité de restauration menée en partenariat étroit entre le réseau associatif et le SMMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve la convention présentée et autorise à l'unanimité le Président du SMMO à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

